

**CADRAGE CONTEXTUEL, CONCEPTUEL  
ET METHODOLOGIQUE**

## CHAPITRE I : MONOGRAPHIE

Dans cette première partie, nous allons présenter l'état des lieux autrement dit l'historique du centre. Pour cela, nous tenterons de découvrir les différents concepts, les hypothèses, les objectifs spécifiques pour atteindre l'objectif générale. Par la suite, nous citons les méthodologies de recherche.

### Section A : ETATS DES LIEUX

#### A.1. Historique du centre FA.ZA. KO (Farimbon'Asa ho an' ny Zaza Koloina).

Le centre FA. ZA. KO, centre d'entraide à l'enfance est un organisme non gouvernemental. Il s'est ouvert en septembre 1985(date de l'agrément des statuts de l'association « FA.ZA. KO ») et était au départ soutenu localement par une Amicale, un bureau et un comité. Le centre a été créé par Madame Geneviève Ginette ANDRIANTSITOHAINA.

**Photo n°01** : Centre FA.ZA. KO



Source : enquête personnel, 2017

## **A.2. Localisation**

Son siège social est fixé à Ambohijanahary - Ambohibao, Antehiroka à 14 km de la capital Ambohidratrimo 105. Le centre est proche d'un centre hospitalier, d'une école et d'un marché. L'association est laïque et apolitique créée dans le but de :

- Recueillir les enfants orphelins, abandonnés, les enfants issus des familles nombreuses et les enfants du personnel
- Parrainer un certain nombre d'enfants du village
- Leur venir en aide et leur assurer une éducation et en enseignement leur permettant d'avoir un bien-être moral, physique et spirituel.

## **A.3. Aide**

Au tout début, le centre ne bénéficiait d'aucune aide financière régulière, mais uniquement :

- D'aides ponctuelles de la part d'associations comme « Amis des Enfants du Monde », d'organismes et sociétés privées locales ou étrangères, de particuliers locaux ou étrangers
- De dons réguliers en riz, mais et haricots du Programme Alimentaire Mondial

Lors d'une réunion des organisations non gouvernementales et des centres sociaux, le Programme Alimentaire Mondial a pris la décision de suspendre l'aide alimentaire à l'endroit de certain centre social, mais avec la possibilité d'aide aux centre aux développements et aux activités génératrices de revenus suffisants à leur propre gestion.

## **A.4. La Naissance de l'Association des « Amis De FA.ZA. KO »**

31 octobre 1998 : assemblée constitutive

### **A.4.1. Adoption des statuts**

Désignation des membres du conseil d'administration

- 1<sup>er</sup> décembre 1998 : déclaration au journal officiel.
- 26 décembre 1998 : publication au journal officiel.

Lors de ses passages en France, Madame ANDRIANTSITOHAINA a tenu une réunion avec l'association française et fait un compte-rendu du centre FA.ZA.KO. De plus, grâce aux nouvelles technologies (internet), les nouvelles données à l'association des Amis de FA.ZA. KO, est quasi 'instantanée.

Tous les deux ans, depuis 1993, sont organisés des pique-niques durant lesquels les personnes faisant partie de l'association des Amis de FA.ZA. KO venant découvrir l'association. Des familles ayant adoptés rencontrent d'autres enfants adoptés. Des ventes d'artisanat malgaches sont organisées et permettant de récolter de l'argent en supplément des cotisations et des dons, pour améliorer toujours et encore plus la vie des enfants.

En effet, auparavant, les « Amis » français cherchaient avant tout à récolter des dons pour le remboursement du prêt à la construction, mais dès lors que la seule aide en matière d'alimentation et de vie quotidienne se retirait, l'urgence était de nourrir ces enfants, notamment par le riz, base de l'alimentation malgache

L'association a donc été créée après que le prêt ait été remboursé afin d'offrir une aide plus régulière aux enfants, notamment en matière alimentaire ou éducative.

Comme le précisent les statuts : "Cette association a pour objet d'apporter une aide aux enfants déshérités de Madagascar, afin de leur assurer une protection et un avenir en subvenant à leur besoins matériel (hébergement, nourriture, vêtements, soins médicaux et chirurgicaux, scolarisation et éducation)"

#### **A.4.2. Modification des statuts et dissolution**

Les modifications des statuts ne peuvent être prises qu'en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée par le conseil sur ordre du jour déterminé, la majorité est alors des deux tiers des membres présents.

Le comité publiera un règlement intérieur de l'association qui déterminera les conditions de détails nécessaires à l'exécution des statuts et à la bonne marche de l'association dont le mandat du bureau est de 5ans.

#### **A.4.3. Objectifs de l'association**

L'association a pour objectif de :

- Parrainer des enfants malgaches recueillis dans des centres d'accueil, tels que le centre FA.ZA. KO (Antananarivo)
- Participer au financement du fonctionnement des centres et à l'entretien des bâtiments
- Représenter le centre FA.ZA. KO en France.

Dans tous le cas, l'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux. De plus, pour atteindre son objectif, l'association se propose de :

- Tenir des réunions de travail et des assemblées périodiques

- Collecter des fonds, du matériel et des vêtements
- Publier un bulletin
- Faire parvenir aux centres d'accueil d'enfants malgaches les moyens matériels et financiers nécessaires à leur fonctionnement.

#### **A.4.4. Les Projets**

Le centre FA.ZA.KO. A pour projet de créer un potager, un petit atelier de formation professionnel, et de faire de l'élevage pour initier les enfants.

#### **A.5. Administration**

L'association est administrée par un comité composé de

- une présidente
- une vice-présidente
- une trésorière
- des conseillères
- un secrétaire
- un médecin
- deux responsables siégeant au centre .La présidente désignent elle-même tous les membres du personnel du centre qui travaillent et adviennent aux besoins des enfants le cas échéant.

##### **A.5.1. Rôle de ses comités**

- La présidente

La présidente convoque les réunions de l'assemblée générale et du conseil. Elle représente l'Association dans tous les actes de la vie et est investie de tous pouvoirs à cet effet. Elle peut déléguer ses pouvoirs en une matière déterminée à toute personne désignée à cet effet par le comité. En cas d'empêchement ou d'absence, elle est remplacée par la vice-présidente.

- La secrétaire

La secrétaire est chargée de la correspondance, des archives, des convocations aux réunions et assemblées, de la rédaction des procès-verbaux.

- La trésorière

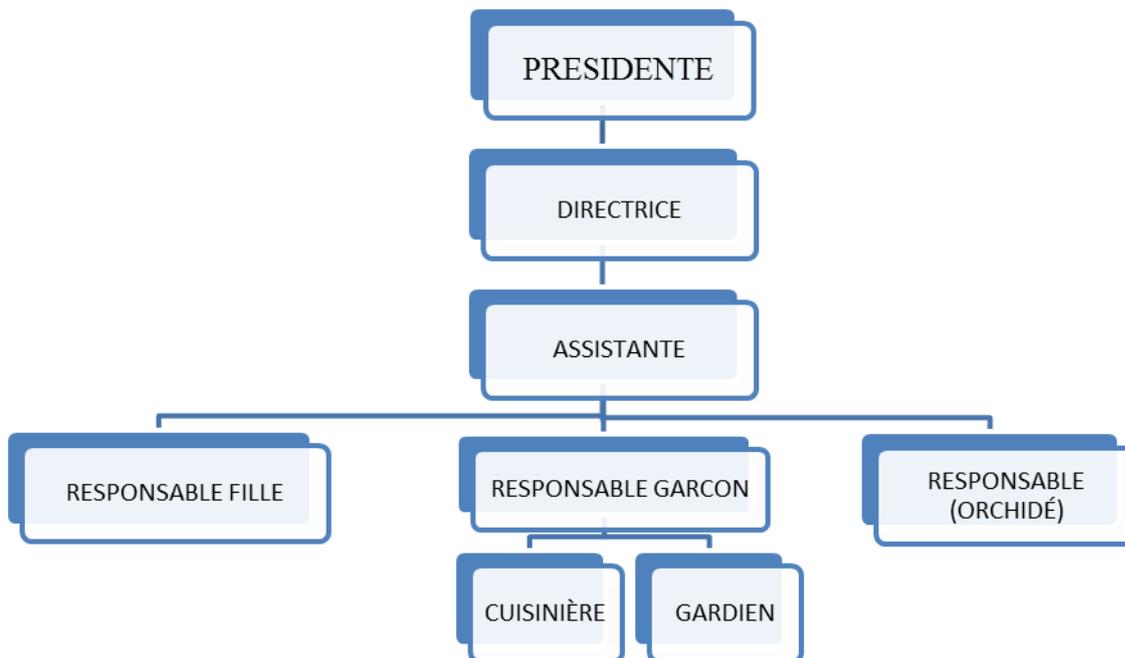
La trésorière est chargée de la gestion du patrimoine de l'association, elle effectue tous les paiements, reçoit toutes sommes dues à l'association et en donne décharge, elle ne peut aliéner les valeurs appartenant à l'association qu'après l'accord du conseil.

Elle tient la comptabilité régulière des opérations effectuées par elle-même et rend compte de sa gestion lors de l'assemblée générale annuelle.

Le conseil peut décider que les comptes bancaires et postaux fonctionnent sous les signatures conjointes de la trésorière et de la présidente

### A.5.2. Organigramme Dans Le Centre

**Figure n°01** : Organigramme



**Source :** Centre FA.ZA. KO ,2017

## **Section B : RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELS**

Les principaux donateurs sont :

### **B.1. Les partenaires du centre**

- Amis des enfants du monde
- Groupe d'amis à Paris
- Enfants du soleil de Cholet
- U. S. A
- Banque austral ONUDI
- Les Amis du FA. ZA. KO France

### **B.2. Réalisation du centre**

#### ARTICLE 1 :

Il est formé entre les personnes adhérentes au présent statut, une association civile dénommée FARIMBON ASA HO AN NY ZAZA KOLOINA (FA.ZA.KO) placée sous le régime de l'ordonnance N 60.133 du 03 octobre 1960.

Son siège social est fixé à Ambohijanahary-Ambohibao, Antehiroka-Ambohidratrimo 105

### **B.3. Ressources matériels**

Le centre FA.ZA.KO est un centre où l'on trouve des bonnes infrastructures. Tels que le bâtiment contient quatorze (14) chambres dont : un bureau de la directrice du centre ; une chambre pour l'assistante social ; une chambre pour les filles avec trois personnels ; une chambre pour les garçons avec deux personnes ; un réfectoire ; une cuisine ; un salon ; une salle d'informatique ; un vestiaire pour les garçons et un vestiaire pour les filles ; une chambre d'amie avec une salle de bains ; une salle de bains pour les garçons et une salle de bains pour les filles. D'une part, on y trouve aussi un établissement scolaire du niveau préscolaire et primaire avec onze (11) salles de classe et une salle de bains. D'autre part, il y existe aussi des différentes sortes de loisirs comme la balançoire ; plusieurs dînettes pour les petites filles et des jeux de société.

**Photos n°02** : Chambre des filles et des garçons

**Source** : Enquête personnel, 2017

**Photos n°03** : Réfectoire

**Source** : Enquête personnel, 2017

#### **B.4. Condition d'admission du centre FA.ZA KO**

Le centre FA.ZA. KO relève des enfants orphelins sans protection et enfants en situation de vulnérabilité.

Les étapes à suivre :

- enfant moins de 6 ans
- enquête sur l'assistance sociale au tribunal
- passe au juge des enfants : ses juges qui donnent l'autorisation pour que l'enfant puisse domicilier dans le centre, on l'appelle 'guide provisoire'

- l'enfant doit avoir : une copie ; un carnet de vaccination de sa naissance ; un carnet de santé

### B.5. Profils des enfants accueillis au centre

#### Caractéristique

**Tableau n° 01** : Nombre des enfants accueillis au centre

- **INTERNE**

Groupe d'âge	Filles	garçons
3 à 7 ans	1	3
8 à 12 ans	8	4
13 à 17 ans	5	4
18 ans +	1	4
<b>TOTAL</b>	15	13

- **EXTERNE**

Agés	Filles	garçons
16 ans	1	
18 ans +	3	4
<b>TOTAL</b>	4	4

**Source** : centre année 2017

D'après ce tableau, le centre prend en charge des enfants internes tels qu'externe au nombre de 36, les enfants internes sont des enfants qui sont logés et nourris dans le centre et qui n'ont pas encore eu le baccalauréat tandis que les enfants qui ont obtenu ces diplômes sont nommés externe puisqu'ils ne sont pas nourris et logé dans le centre mais dans un autre endroit, ainsi ils sont encore hébergés au centre. Ce tableau montre que le nombre des filles est beaucoup plus que celui des garçons.